

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N° 02 AVANT RESILIATION

Conformément au contrat **N°158/2024 du 02/02/2025**, portant sur La réalisation d'un forage y compris raccordement d'une unité/ Borj Akid Lotfi, conclu d'un délai de **(03)** mois, **et compte tenu de ce qui suit:**

- **Refus d'entamer les travaux;**
- **Refus de l'entreprise d'honorer ses engagements contractuels convenus;**
- **Expiration des délais contractuels.**

Une mise en demeure N° 02 avant résiliation, est adressée à **L'entreprise Des Travaux De Batiment (TAHAR ADEL)**, siseà :**Rue Sedik Ben Yahia Lot 212, Hai Remadin/ Tindouf**, et ce dans un délai de **huit (08)** jours à compter de la date de publication de la présente mise en demeure au presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public, pour entamer Les travaux et rattraper le retard notable dans la réalisation, ceci avec le renforcement du chantier en moyens matériels et humains nécessaire pour réceptionner le projet.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur, notamment la résiliation au tort de votre entreprise.